



Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

Comité syndical du 25 février 2026

Vote du budget primitif 2026

Budget principal SMDMCA

AR Prefecture

046-200002138-20260225-20260225060-BF

Recu le 02/03/2026

EMARGEMENT

NOM - PRENOM

EMARGEMENT

AYROLES Francis		DIAZ Sylvain	
BERTHOUMIEU Marie		THERS Francis	
BES Didier		CLAVEL Laurent	
BOUCHEZ Murielle		CHARTROUX Thierry	
CANCHES Michel		MALVEZIN Pascal	
CESANO Lionel		LACARRIERE Christian	
COURNET Jean-Paul		MOQUET Nathalie	
DA FONSECA Thierry		RIGAL Christian	
DELANDE Claire		ALBERT Catherine	
DELMAS Jean-Pierre		PELLAT Paul	
FOUCHE Jean-Claude		FOURNIER BOURGEADE Michèle	
GUYOT Jean-Pierre		BOISSAC Philippe	
LAVERGNE AZARD Loïc		ALARY Marielle	
LEROUX Michel		LAVERGNE Eliane	
LUDIER Stéphane		CHASTAINGT France	
MADRELRIEUX Christian		GORON Béatrice	
MARIEL Michel		CHASSAING Thierry	
MEILHAC Sébastien	Procuration à TEULIERE J.P.	CARMIER Camille	
NAYRAC Jean-Luc		MATHIEU Alain	
PEIRANI Patrick		GAMBA Danielle	
REYNÈS Patrick			
RANOUIL Philippe		CHASTRUSSE Francis	
ROUSSIES Stéphanie		MARTINEZ Catherine	
TEULIERE Jean-Michel		GREGOIRE Daniel	
THEBAUD Michel		CHIEZE Catherine	

Le présent document, établi par le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA), a pour objet de présenter au Comité Syndical le budget primitif 2026. Ce budget est établi en application de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'égalité territoriale et de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique. Le budget est établi en fonction des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 2026. Le budget est soumis à l'approbation du Comité Syndical. Le budget est établi en fonction des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 2026. Le budget est soumis à l'approbation du Comité Syndical.